

CONDITIONS GENERALES

Réservations

1- Par correspondance en remplissant le contrat de location ci-joint. Précisez bien les dates de votre séjour et joignez-y votre chèque d'arrhes libellé à l'ordre de *la Régie du Lambon*. Envoyez le tout à : Communauté Cantonale de Celles-sur-Belle – 1 Rue de la gare – 79370 Celles-sur-Belle

2- Par téléphone (05.49.32.85.11), fax (05.49.32.94.92) ou internet (lambon.vacances@wanadoo.fr) :

vous disposez alors de 8 jours pour nous faire parvenir votre contrat de location accompagné des arrhes.

A la réservation vous verserez les arrhes (30% du montant total) correspondant à la période indiquée et à la durée du séjour prévues sur la feuille de tarifs (seule la taxe de séjour est à régler sur place à votre arrivée).

Le solde sera à verser 30 jours avant le début du séjour. En cas d'annulation, la collectivité conservera les sommes suivantes :

- annulation à plus de trente jours avant le début du séjour : 30% du prix du séjour
- entre 30 et 21 jours avant le début du séjour : 35% du prix du séjour
- entre 20 et 8 jours avant le début du séjour : 50 % du prix du séjour
- entre 7 et 2 jours avant le début du séjour : 75 % du séjour
- moins de 2 jours avant le début du séjour : 90% du séjour

Désistements

Seuls seront pris en compte les désistements découlant d'une hospitalisation ou d'un décès justifiés par le bulletin s'y référant.

Cautions

Une caution est instituée pour chaque utilisateur d'un hébergement (gîtes et/ou mobil home) :

- 150 euros (pour tout séjour compris entre 1 jour et 1 mois)
- 565 euros (pour tout séjour compris entre 1 et 4 mois)
- 1130 euros (pour tout séjour supérieur à 6 mois)

La caution sera versée par chèque bancaire à votre arrivée. Elle sera restituée dans les 15 jours suivant la fin de la location si l'état des lieux est satisfaisant, ou conservée si les locaux sont rendus impropres.

Garantie

Pour les séjours de longue durée (supérieur à 1 mois) chaque locataire devra délivrer : les 3 derniers bulletins de salaire + L'avis d'imposition et/ou une caution solidaire

Mineurs

Les mineurs de moins de 18 ans ne sont admis que s'ils sont accompagnés d'une personne majeure responsable.

Responsabilités

Nous ne pouvons en aucun cas être tenus pour responsable des accidents matériels ou corporels, vols, détériorations ou pertes de bagages quelles que soient leurs causes. De même nous déclinons toutes responsabilités concernant le vol ou la détérioration de matériels ou d'objets divers.

Modifications des prix ou des programmes

Nous nous réservons le droit, si des conditions ou des événements indépendants de notre volonté (tels que variations de taxes, grèves, intempéries, conflits...) nous y obligent, de modifier nos programmes et nos prix sans être redevables pour autant d'une quelconque indemnité.

Droit à L'image

En signant ce contrat de location, vous autorisez la Communauté Cantonale de Celles sur Belle à utiliser votre image sur ses outils de communication. Si vous ne le souhaitez pas, veuillez le mentionner à côté de votre signature.

Informations pratiques

Linge de toilette et linge de lit à fournir – Possibilité de vente de draps (nous contacter) – Couvertures, oreillers et taies d'oreillers mis à disposition – Inventaires des hébergements à consulter sur www.lambon.com



CONTRAT DE LOCATION MOBIL HOME 2010

PARTICULIERS - ASSOCIATIONS - CE - TO

COORDONNEES

Nom (ou nom de la structure) _____

Prénom _____

Adresse _____

☎ _____

📞 _____

@ _____

SEJOUR

Nombre de mobil homes _____

Période de location : du _____

au _____

Prix _____

Nombre de personnes _____

Adultes _____ Enfants _____

Agés des enfants _____

Comment avez-vous connu le Lambon ?
(Internet, bouche à oreille, guides, ...)

AVANTAGES

(réservés aux séjours de 7 nuits minimum, hors basse saison)

Baignade gratuite en juillet-août

5 heures de location offertes à la Base Nautique (canoë, kayak, pédalo) en juillet-août

Gratuité sur le mini-golf toute l'année et sur le petit train du Lambon en juillet-août

**Taxe de séjour applicable sur tous les séjours à compter du 1^{er} juin 2010 – A régler sur place
0,20€ / nuit / personne de plus de 13 ans**

Veuillez nous joindre un chèque d'un montant de _____ € à l'ordre de la Régie du Lambon, correspondant à 30 % du montant total, (ou la totalité suivant la date) pour la réservation de cette location, ainsi qu'une copie signée du présent contrat.

Le solde sera réglé au plus tard 1 mois avant le début du séjour.

"Nous avons pris connaissance de vos conditions de réservation au dos du présent contrat ainsi que des tarifs joints, et déclarons les accepter"

Fait à _____, le _____

Le Locataire
"Lu et approuvé"

Le Président
F. PROUST

Inventaire cuisine d'un chalet			
Quantité	Désignation de l'article	Quantité	Désignation de l'article
1	égouttoir à vaisselle (2 elt)	1	bassine
8	assiettes plates	1	cafetière électrique
8	assiettes creuses	1	essoreuse à salade
8	assiettes à dessert	1	plateau
4	verres à pieds	1	planche à découper
4	verres gobelets	1	plaque glaçons
6	bols	1	dessous de plat
6	tasses à café	1	cendrier
6	soucoupes	1	saladier
1	range couverts	1	pichet
8	fourchettes	3	casseroles
8	couteaux	1	cocotte minute
8	cuillères de table	1	poêle
8	cuillères à café		
1	louche		Autres équipements
1	écumoir	1	serpillière
1	couteau de cuisine	1	gratte pieds
1	couteau à huitres	1	étendoir à linge
2	couverts à salade	1	balai
1	fouet	1	pelle
1	tire-bouchons	1	parasol
1	ouvre-boîtes	1	sceau
1	passoire	1	balai serpillière
1	grand couteau	4	chaises plastiques
1	économique et 1 petit couteau	1	table
1	râpe	1	allume-gaz
1	spatule	2	grandes couvertures
2	plats en inox	4	petites couvertures
3	coquetiers	4	oreillers
1	couvercle	1	micro-ondes
1	clé universelle	2	poubelles
1	presse-purée		

POINTS IMPORTANTS

☒ Si vous êtes amené à déplacer de la vaisselle dans un autre gîte, veuillez à bien remettre tous les ustensiles à leur place avant votre départ (la vaisselle manquante dans votre pavillon vous sera facturée)
☒ il est formellement interdit de sortir les couvertures des pavillons et de les mettre dans l'herbe

☒ Lors de votre départ:

Veillez à laisser le gîte dans le même état qu'à votre arrivée
Toute la vaisselle doit être faite et rangée.
Le mobilier (et mobilier de jardin) doit être remis à sa place d'origine.
Le sol doit être balayé et lavé.
Veillez à bien éteindre radiateurs, plaques électriques et frigo